



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Séance restreinte du 08 juin 2018 à 18 h30  
Organisée au siège de l'antenne de Saint-Etienne du Rouvray

### PROCÈS-VERBAL n° 18

**Sont présents :** MM. Antoine LECHEVALIER (Président), Jacques MARIE, Patrice GRENET, Guy DANCEL, Gilbert NOUET.

§§§§

#### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Football d'Entreprise sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 2 jours, compte tenu des contraintes des opérations de fin de saison, à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

§§§§

#### FELICITATIONS :

- A l'équipe du RC DU PORT DU HAVRE pour sa brillante victoire en Finale de la Coupe de Normandie Entreprise sur le score de 1 à 0.
- A l'équipe de l'US TCAR ROUEN, vaincue, mais qui a donné une bonne réplique à nos amis Havrais.
- Aux joueurs Normands, Thibault MAHOUAHOUS, Vincent DOURY, de l'US TCAR ROUEN, Raphaël LEMIRE, Eric POTIER de l'AS ROBERT MASSELIN, pour leur sélection en équipe de France pour le tournoi de Monaco, et Wahid BENDADA, en tant que réserviste.

§§§§

#### HOMOLOGATION DES MATCHS DU 12 MAI 2018

##### Championnat Régional 1 : Matches en retard

Les 2 matchs joués sont homologués, scores acquis sur le terrain.

##### Championnat Régional 2 : Play-offs

AS ROBERT MASSELIN 2 / AS FERRERO VILLERS 1

Forfait déclaré de l'équipe AS FERRERO VILLERS 1

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe d'AS FERRERO VILLERS 1, pour en faire bénéficier l'AS ROBERT MASSELIN 2 sur le score de 3 buts à 0 ;
- Inflige une amende de 68 € à AS FERRERO VILLERS 1

Les 3 autres matchs joués sont homologués, scores acquis sur le terrain.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





### **Championnat Régional 2 : Play-downs**

AS CHU ROUEN2 / AS CARNAUD 1

Match arrêté à la 14<sup>ème</sup> pour cause de blessure grave.

Match reporté et inversé au 19 mai 2018.

Les 2 autres matchs joués sont homologués, scores acquis sur le terrain

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 19 MAI 2018**

#### **Coupe de Normandie - Finale**

Le match est homologué, score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 1 : Match en retard**

Le match joué est homologué, score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 : Play-downs, match en retard**

Le match joué est homologué, score acquis sur le terrain.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 26 MAI 2018**

#### **Championnat Régional 1 : Journée 21**

RC PORT DU HAVRE 1 / LE VAUDREUIL APTAR 1

Forfait déclaré dans les délais de l'équipe LE VAUDREUIL APTAR 1

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de LE VAUDREUIL APTAR 1, pour en faire bénéficier LE RC PORT DU HAVRE 1 sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe LE VAUDREUIL APTAR 1
- inflige une amende de 68 € euros à LE VAUDREUIL APTAR 1.

Les 3 autres matchs joués sont homologués, scores acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 : Play-offs**

Les 4 matchs joués sont homologués, scores acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 : Play-downs**

Les 3 matchs joués sont homologués, scores acquis sur le terrain.

§§§§

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





Nous pensons qu'il est grand temps que la saison se termine, car l'expédition des feuilles de matchs en R2 devient calvaire. Il n'est pas évident de valider les matchs entre 2 tours de play-offs, play-downs sans les feuilles de matchs.

Voici les dates de réception des feuilles de matchs, reçues en dehors des délais.

**Feuilles des matchs du 05 mai 2018**

AS LABELLE 1 / AS FERRERO VILLERS 1 : Amende de 12 €uros à LABELLE St PIERRE, article 139 des RG

**Feuilles des matchs du 12 mai 2018**

AS DRESSER RAND 1 / AS LABELLE 1 : Amende de 30 €uros à LABELLE St PIERRE, article 139 bis des RG (Récidive)

US TCAR ROUEN 2 / AS CHEMINOTS STEPHANAIS 2 : Amende de 12 €uros à US TCAR ROUEN, article 139 des RG

**Feuilles des match du 26 mai 2018**

AS FERRERO VILERS 1 / AS FOURE LAGADEC 1 : Amende de 12 €uros à AS FERRERO VILLERS 1, article 139 des RG.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20H30.

Le Président,

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Jacques MARIE

